

Document 2.1 : Éléments marquants du budget 2023

Chaque année, le gouvernement du Canada prépare un budget qui présente aux Canadien.ne.s un plan financier indiquant les prévisions de revenus et de dépenses pour l'année en cours, ainsi que des projections pour les années à venir.

Le budget 2023 a été publié le 28 mars 2023 et s'intitule *Un plan canadien : une classe moyenne forte, une économie abordable, un avenir prospère.*

Informations générales :

- Contrairement à l'année civile, l'année fiscale du gouvernement commence le 1er avril et se termine le 31 mars (12 mois).
- Les dépenses pour l'année fiscale 2023-2024 devraient s'élever à environ **490,5 milliards de dollars**. Ce montant était de 470,4 milliards de dollars au cours de l'année précédente.
- On prévoit que le montant des revenus pour l'année fiscale 2023-2024 sera d'environ **456,8 milliards de dollars**. Ce montant était de 437,3 milliards de dollars l'année dernière.
- Le document préparé par le gouvernement du Canada présente un plan qui ferait passer le déficit de 40,1 milliards de dollars en 2023-2024 à 14 milliards de dollars en 2028-2029.

LES PRINCIPALES MESURES DE SOUTIEN COMPRENNENT :

Création d'emplois, travailleur.euse.s et accessibilité financière	<ul style="list-style-type: none"> ● 2,5 milliards de dollars pour un remboursement unique pour l'épicerie, permettant à certaines familles éligibles de recevoir jusqu'à 230 \$ par adulte et 121 \$ par enfant, jusqu'à un maximum de 467 \$ par famille. ● 197,7 millions de dollars pour le Programme de stages pratiques pour étudiants afin de continuer à créer des possibilités d'apprentissage intégrées au travail au niveau postsecondaire. ● Doubler la déduction d'emploi maximale, passant de 500 \$ à 1000 \$, pour les dépenses d'outils des gens de métier. ● Une modification au Code canadien du travail pour interdire le recours à des travailleur.euse.s de remplacement durant une grève dans les industries réglementées par le gouvernement fédéral.
Action climatique et économie verte	<ul style="list-style-type: none"> ● 21 milliards de dollars sur cinq ans pour la transition du Canada vers les énergies vertes. Cette somme comprend : <ul style="list-style-type: none"> ○ 6,3 milliards de dollars sur cinq ans pour l'instauration d'un crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre. ○ 5,6 milliards de dollars sur cinq ans pour l'instauration d'un crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre pour récompenser ceux qui investissent dans la production d'hydrogène propre. ○ 4,5 milliards de dollars sur cinq ans pour l'instauration d'un crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres, dont l'extraction, la transformation ou le recyclage de minéraux, la fabrication de véhicules à zéro émission et la fabrication d'équipements d'énergie renouvelable ou nucléaire. ○ 650 millions de dollars sur dix ans pour appuyer les travaux de surveillance, d'évaluation et de remise en état d'importantes

	<p>étendues d'eau, comme les Grands Lacs, le lac Winnipeg et le fleuve Saint-Laurent.</p>
Réconciliation autochtone	<ul style="list-style-type: none"> ● 4 milliards de dollars sur sept ans (à partir de 2024) pour soutenir le logement des Premières Nations dans les réserves. ● 2,8 milliards de dollars dans le cadre du règlement du litige collectif de la bande, qui vise à dédommager certaines Premières Nations pour les préjudices causés par le système des pensionnats. ● 171 millions de dollars en 2022-2023 à Services aux Autochtones Canada, afin que les enfants des Premières Nations continuent de recevoir l'aide dont ils ont besoin par l'application du principe de Jordan. (<i>Jordan River Anderson était un enfant de la Nation crie de Norway House au Manitoba. En raison d'un différend entre les gouvernements fédéral et provincial à savoir qui serait financièrement responsable de ses soins dans une résidence adaptée, Jordan est demeuré à l'hôpital jusqu'à son décès, à l'âge de 5 ans.</i>)
Soins de santé	<ul style="list-style-type: none"> ● Plus de 3 milliards de dollars pour les soins de santé dans le cadre de l'accord pluriannuel du Canada avec les provinces. ● 13 milliards de dollars sur cinq ans pour les soins dentaires destinés aux familles à faibles et moyens revenus. ● Le programme de soins dentaires du Canada a été ouvert aux enfants de moins de 12 ans en 2022 et devait être étendu en 2023 aux personnes de moins de 18 ans, aux personnes vivant avec un handicap et aux personnes âgées, la mise en œuvre complète pour d'autres segments de la population étant prévue pour 2025. Le programme s'adresse aux Canadien.ne.s non assuré.e.s dont le revenu familial est inférieur à 90 000 dollars par an. ● 359,2 millions de dollars sur 5 ans pour lutter contre les dépendances et l'abus de substances, y compris des programmes de soutien, un approvisionnement plus sûr, des sites de consommation supervisés et la recherche sur la consommation de substances. ● 158,4 millions de dollars sur trois ans pour une ligne téléphonique de prévention du suicide. ● 36 millions de dollars sur trois ans pour la santé sexuelle et reproductive.
Défense et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ● Un prêt de 2,4 milliards de dollars à l'Ukraine par l'intermédiaire du Fonds monétaire international. ● 156,7 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir les vétérans par le biais d'Anciens Combattants Canada, de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et du Tribunal des anciens combattants ● 48,9 millions de dollars sur trois ans pour la GRC afin d'aider à protéger les Canadien.ne.s contre le harcèlement et les menaces des gouvernements étrangers.
Science	<ul style="list-style-type: none"> ● 1,1 milliard de dollars pour l'Agence spatiale canadienne afin de poursuivre la participation à la Station spatiale internationale jusqu'en 2030. ● 1,2 milliard de dollars sur 13 ans à l'Agence spatiale canadienne pour poursuivre la construction d'un véhicule utilitaire lunaire.

SOURCES DE REVENUS :

<p>Nouvelles réglementations fiscales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● 3 milliards de dollars sur 5 ans en taxant les revenus les plus élevés. <ul style="list-style-type: none"> ○ Augmenter le taux de l'impôt minimum de remplacement (IMR) de 15 % à 20,5 %, mais aussi augmenter le seuil des Canadien.ne.s qui paient l'IMR de 40 000 \$ à 173 000 \$. ● 2,5 milliards de dollars sur cinq ans (à partir de 2024) en taxant les rachats d'actions par les entreprises publiques. ● 3,15 milliards de dollars sur cinq ans en imposant les dividendes reçus sur les actions canadiennes détenues par les institutions financières en tant que revenus d'entreprise.
<p>Réduction des coûts</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Une réduction de 7,1 milliards de dollars sur cinq ans des dépenses affectées aux services de consultation, aux autres services professionnels et aux déplacements ● Une réduction de 7 milliards de dollars des dépenses ministérielles sur quatre ans.